

CAPITAL ÉQUIPEMENT
HANDICAP / DÉPENDANCE

Disposez d'un capital pour garder votre indépendance

à partir de
0,49 €
par mois

Bien vivre à son domicile est le souhait de tous.

VIASANTÉ Mutuelle vous permet ainsi de disposer d'un capital pour adapter votre domicile, votre véhicule ou financer une aide au quotidien en cas de handicap ou de dépendance.

Un capital de votre choix

- Vous choisissez librement le montant du capital parmi 3 options : **de 1 500 € à 4 500 €**.
- En cas de survenance du handicap ou de la dépendance, le capital vous est versé rapidement⁽¹⁾. Le paiement de la cotisation est alors arrêté.
- Ce capital est doublé si l'état de handicap ou de dépendance survient à la suite d'un accident.**
- Vous utilisez ce capital comme vous le souhaitez : aménagement de votre logement, adaptation de votre véhicule, aide à domicile...
- Ce capital est cumulable avec l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) selon la législation en vigueur.
- La cotisation est calculée en fonction du montant du capital choisi et de votre âge⁽²⁾.

Une prestation conseil en aménagement de domicile

- Vous bénéficiez de la prise en charge des frais relatifs à un "diagnostic ergothérapique" jusqu'à 400 €⁽³⁾.
- L'ergothérapeute évalue avec vous les aménagements nécessaires pour sécuriser et favoriser l'accessibilité de votre domicile : installation d'une rampe d'accès, mise à niveau d'un plan de travail, élargissement des cadres de portes... Il pourra également étudier l'adaptation de votre véhicule.
- Lors de son diagnostic, l'ergothérapeute peut vous préconiser les aides, les activités de soins ou de rééducation à mettre en place selon vos besoins pour permettre la récupération ou l'amélioration de vos capacités fonctionnelles.

OPTIONS	CAPITAL GARANTI	CAPITAL DOUBLÉ ⁽⁴⁾	DIAGNOSTIC ERGOTHÉRAPIQUE
1	1 500 €	3 000 €	
2	3 000 €	6 000 €	400 € ⁽³⁾
3	4 500 €	9 000 €	

(1) À réception des pièces justificatives et sous réserve des conditions requises.

(2) L'âge est calculé par différence de millésime entre l'année de souscription et l'année de naissance.

(3) Aux frais réels engagés et dans la limite de 400 €.

(4) En cas d'accident.

CAPITAL
jusqu'à
9 000 €⁽⁴⁾

+

DIAGNOSTIC
ERGOTHÉRAPIQUE
jusqu'à
400 €⁽³⁾

Les avantages qui font la différence

- Aucun questionnaire médical : une simple déclaration sur l'honneur pour justifier de l'état de santé lors de la souscription.
- Une souscription possible de 18 à 74 ans

Vous voulez en savoir plus ?

Appelez l'un de nos conseillers

 N°Cristal 09 69 39 3000
APPEL NON SURTAXÉ

Rendez-vous en agence

Retrouvez l'adresse de votre agence de proximité sur viasante.fr



[f](#) [X](#) [y](#) [in](#) [viasante.fr](#)

VIASANTÉ Mutuelle, mutuelle soumise aux dispositions du Livre II du Code de la Mutualité immatriculée sous le n° SIREN 777 927 120.
Membre d'AG2R LA MONDIALE. Siège social : 14-16, boulevard Malesherbes - 75008 PARIS. ASSUREUR ET DISTRIBUTEUR
Document à caractère publicitaire. DDE 06/2025. AGI - 20250204

 **VIASANTÉ**
mutuelle
GROUPE AG2R LA MONDIALE